

ASSEMBLÉE NATIONALE

RECONNAÎTRE LE BÉNÉVOLAT DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 1146)

AMENDEMENT

N ° CL33

présenté par

Mme Regol, M. Lucas, M. Iordanoff et Mme Belluco

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.